

Le Port, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Achetez un vélo à assistance électrique et bénéficiez d'une aide de 300 € à 500 €**



Dans le cadre de sa politique de promotion d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le Territoire de l'Ouest met en place une nouvelle aide financière pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Cette initiative, ouverte à tous les habitants de la région sans condition de ressources, vise à encourager l'utilisation de modes de transport doux et à réduire l'empreinte carbone des déplacements.

### Une aide pour tous les types de vélos électriques

Les habitants du Territoire de l'Ouest (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu) peuvent désormais bénéficier d'une aide à l'achat de VAE, qu'ils soient neufs ou d'occasion, sous certaines conditions :

- **300 €** pour les VAE « classiques » ;
- **500 €** pour les VAE « spécifiques » (vélos cargos, triporteurs, handibikes).

Cette aide est cumulable avec le dispositif de soutien financier mis en place par l'État, rendant encore plus accessible l'acquisition de vélos électriques.

## Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de cette aide, les critères suivants doivent être remplis :

1. Le vélo doit être **neuf ou d'occasion** et acheté auprès d'un professionnel (avec facture).
2. Il doit respecter les **normes de sécurité en vigueur** et ne pas être équipé d'une batterie au plomb.
3. L'achat doit avoir été réalisé à partir du **1er octobre 2024**.
4. Le bénéficiaire doit résider sur le **Territoire de l'Ouest depuis plus de 3 mois**.

## Comment faire une demande ?

Les démarches pour obtenir cette aide sont simples et s'effectuent en plusieurs étapes :

1. **Téléchargez** et remplissez le formulaire de demande disponible sur notre site.
2. **Joignez** les pièces justificatives suivantes :
  - Copie de votre pièce d'identité ;
  - Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
  - Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
  - Copie du dernier avis d'imposition ;
  - Facture du vélo (mentionnant la référence, le prix et la date d'achat) ;
  - Certificat d'homologation du vélo conforme à la norme NF EN 15194 ;
  - Convention signée (disponible en téléchargement).
3. Envoyez le dossier complet **par mail à [courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)** ou **par courrier** à l'adresse suivante :  
BP500049 – 1 rue Eliard LAUDE 97822 Le Port Cedex.

Les dossiers seront traités dans l'ordre de leur réception, dans la limite des crédits disponibles.

**À noter : une seule aide est accordée par foyer fiscal.**

## Pourquoi choisir le vélo électrique ?

Adopter un VAE présente de nombreux avantages :

- **Santé** : améliorez votre condition physique et votre bien-être général.
- **Environnement** : contribuez à la réduction des émissions de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air.
- **Économie** : faites des économies sur vos trajets quotidiens.
- **Confort** : simplifiez vos déplacements, même sur de longues distances, sans effort excessif.

---

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

 1, rue Eliard Laude - BP 50049  
97822 Le Port cedex

 Tél : 02 62 32 12 12

 [courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)

[www.tco.re](http://www.tco.re)

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

